

Réunion du 5 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Louis BECKER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Jean MATHIA

**N° CP/2011/870 - Installation, maintien à l'emploi, formation - 2151
Aide aux bâtiments d'élevage et aux sorties d'exploitations -
Aide au titre de la Mesure agro-environnementale en faveur
de la race bovine vosgienne - Aide à l'acquisition de paille
pour les éleveurs suite à la sécheresse de 2011 - Primes
départementales aux concours de labour**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- 21 400 € au titre de l'aide à l'installation de bâtiments d'élevage
- 36 940 € au titre de l'aide à l'implantation de bâtiments agricoles hors agglomération
- 3 667,50 € au titre de la Mesure agro-environnementale (MAE) en faveur de la race bovine vosgienne
- 127 101,40 € au titre du dispositif d'aide à l'acquisition de paille suite à la sécheresse de 2011
- 1 000 € au titre de la participation de compétiteurs bas-rhinois à la Finale nationale de labour qui s'est tenue du 16 au 18 septembre 2011 à OBERHAUSBERGEN.

Elle approuve par ailleurs la convention relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de services et de paiement (ASP) de la MAE en faveur de la race bovine vosgienne et autorise son président à signer cette convention.

Elle autorise en outre le versement de la contribution financière départementale à l'organisme payeur.

Les subventions (à l'exception de celles qui relèvent de la MAE et de la prime aux concours de labour) seront versées directement aux bénéficiaires sur présentation de factures justificatives acquittées.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111205-63230-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 08/12/11